



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## chômage

Question écrite n° 7304

### Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la multiplicité des mesures du taux de chômage en Europe, et ses potentiels facteurs de confusion. En effet, un rapport très récemment remis par les inspections des finances et des affaires sociales à la ministre de l'économie compare les modes de construction du taux de chômage dans les pays de l'Union européenne et fait apparaître d'assez nettes différences. Le taux de chômage au sein de l'Union européenne est mesuré par des enquêtes sur les « forces de travail ». Les données sont transmises au moins trimestriellement par les États membres à Eurostat. Ces données sont parfois complétées par des données administratives (c'est le cas de la France et de l'Espagne, mais non celui du Royaume-Uni ni de l'Italie, par exemple). De plus, dans chaque pays européen, d'autres publications peuvent encore venir compléter les taux BIT. Toutes ces publications obscurcissent la vision du citoyen, et l'afflux de chiffres parfois divergents ne contribue pas à une vision claire que l'opinion peut se forger de la société, dont le chômage constitue une réalité prégnante. Il lui demande donc si des actions d'initiative française sont à l'étude pour faire en sorte que l'Union européenne adopte un mode de calcul harmonisé du taux de chômage.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles-Ange Ginesy](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7304

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2007, page 6250

**Question retirée le :** 8 avril 2008 (Fin de mandat)